



École de printemps 2019

Patinage St-Jérôme

Centre Sportif St-Antoine

Lundi

(29 avril, 6, 13, **20**, 27 mai, **3 juin**)

16:15	17:40	STAR 1 à 3
17:40	17:50	Glace
17:50	19:20	STAR 4 et 5
19:20	19:30	Glace
19:30	21:00	STAR 6 et +

Mardi

(23, 30 avril, 7, 14, 21, 28 mai)

16:15	17:40	Ouvert à tous
17:40	17:50	Glace
17:50	19:20	STAR 1 à 5
19:20	19:30	Glace
19:30	21:00	STAR 4 et +

Mercredi

(24 avril, 1, 8, 15, 22, 29 mai, 5 juin*)

16:00	17:25	STAR 1 à 5
17:25	17:35	Glace
17:35	18:20	Patinage Plus (Groupe 1)
18:25	19:25	Patinage Plus (Groupe 2)
19:25	19:35	Glace
19:35	21:00	STAR 4 et +

Jeudi

(**25** avril, 2, 9, 16, 23, 30 mai)

16:15	17:40	STAR 1 à 3
17:40	17:50	Glace
17:50	19:20	STAR 4 et 5
19:20	19:30	Glace
19:30	21:00	STAR 6 et +

* Patinage Plus seulement.

** Horaire du jeudi 25 avril 17:10 à 18:40 Star 1 à 3, 18:50 à 20:20 Star 4 et 5, 20:30 à 22:00 Star 6 et + **

** Horaire du Lundi 20 mai 15:10 à 16:40 Star 1 à 3, 16:50 à 18:20 Star 4 et 5, 18:30 à 20:00 Star 6 et + **

** Horaire du lundi 3 juin 16:10 à 17:20 Star 1 à 3, 17:30 à 18:40 Star 4 et 5, 18:50 à 20:00 Star 6 + **

Exceptionnellement les 20 mai et 3 juin seront à l'aréna régional de la Rivière-du-Nord

Informations

- Une séance de tests aura lieu du 4 au 7 juin 2019 (à déterminer).
- Le lundi 22 avril, l'aréna sera fermé (journée fériée). Cette journée sera reprise le lundi 3 juin à l'Aréna Régional de la Rivière-du-Nord.
- Un horaire spécial est prévu pour le jeudi 25 avril, le lundi 20 mai ainsi que le lundi 3 juin (voir bas de l'horaire).

Règlements

- Patinage St-Jérôme n'est pas responsable des défauts mécaniques, accidents, pertes ou vols à l'aréna ou lors du transport vers celui-ci
- Patinage St-Jérôme n'est pas responsable des pannes électriques qui pourraient survenir à l'aréna
- Aucun patineur ne pourra débiter ses cours sans avoir finalisé le paiement complet.
- Absence : Journée non transférable ni remboursable
- Tous les patineurs doivent être membres de Patinage Canada. Une preuve sera exigée.
- L'horaire peut être modifié pour des raisons de sécurité et / ou selon le nombre d'inscriptions.
- Le port du casque homologué CSA est obligatoire (pas de casque de vélo ou de ski alpin) jusqu'à l'étape 5 inclusivement.
- Il est à noter qu'il est obligatoire qu'un entraîneur professionnel ou un membre du C.A. avec un cours de secourisme valide soit présent pour assurer la surveillance et la sécurité des patineurs, et ce en tout temps.
- Nombre maximal de patineurs sur la glace par groupe.

	Nb. de Patineurs maximum
STAR 1 à 3	25
STAR 4 et 5	25
STAR 6 et +	20

Parcelles

- Achat de parcelles disponible durant le printemps jusqu'au 30 mai 2019, si le nombre de patineurs ne dépasse pas la limite fixée par groupe.

	Membre (Inscrit à l'école de printemps)	Non-membre
Parcelle ~90 minutes	30.00 \$	35.00 \$